

LA PRISE EN CHARGE SUR PRESCRIPTION MEDICALE

- ⇒ Organisée par la sage-femme coordinatrice de l'HAD
- ⇒ Passage à domicile selon un plan de soins
- ⇒ 3 modes de prise en charge possibles :
 - Ante partum : 3 visites par semaine à domicile
 - Post partum : une visite par jour ou cinq visites sur une période de 10j
 - Itératives : une visite par semaine par exemple : cholestase gravidique, DGIR.

L'HAD n'assure par l'aide à domicile (ménage, repas, garde d'enfants). Il est conseillé de se renseigner au préalable (CAF, Mutuelle, Assurance familiale...)

Notre territoire d'intervention : le territoire sanitaire n°5



En pratique, appelez une sage-femme coordinatrice de l'HAD 35 :

Delphine PRIN-DELEPINE : 06 32 90 39 81

Julia THIBAUT : 06 07 27 63 85

Aude PITEL : 06 76 15 74 55

Caroline NOGUES : 06 76 49 42 74

Faxer la demande de prise en charge à l'HAD 35 : **02.99.77.46.88**

Ou contacter l'HAD 35 : 02.99.41.14.33

E-mail : admission@had35.fr

Pour permettre une coordination complète, délai de prise en charge de 24 à 48h.

DI 248



ACTIVITE PERINATALE ANTE ET POST PARTUM



QU'EST-CE QUE L'HOSPITALISATION A DOMICILE ? (HAD)

L'HAD assure la coordination de l'ensemble des compétences et des moyens intégrant les 3 aspects du projet thérapeutique :

- Aspect clinique
- Aspect psychologique
- Aspect social

L'HAD est un mode d'hospitalisation. En ce sens, l'HAD permet d'assurer « des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, ces soins se différenciant de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes » (Art L615-2 CSP)

L'HAD a pour objectif d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation conventionnelle et de limiter le recours aux consultations dans les services d'urgence

ANTE PARTUM

- MAP sévère
- RCIU
- Aggravation HTA chronique ou gravidique
- Diabète pré-existant ou gestationnel déséquilibré
- Grossesse gémellaire avec facteur de risque additionnel
- Cholestase gravidique
- Antécédant de MFIU
- Placenta Praevia
- Rupture prématurée des membranes
- Lupus et S.A.P.L
- Thrombophilie en cas d'antécédent notable (MFIU) ou de complication au cours de la grossesse.

L'HAD 35 assure une permanence des soins 24h/24 et 7j/7

POST PARTUM

Soins post césarienne avec difficultés de cicatrisation (abcès, désunion...)

Soins de plaies périnéales avec difficultés de cicatrisation (Thrombus)

Pathologies de la grossesse non résolues en post partum (HTA)

Mère en situation de vulnérabilité associée à une indication médicale et facteur de risque additionnel.

DES PRISES EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRES

Sages-femmes, puéricultrices, infirmières spécialisées (diabétologie, plaie et cicatrisation).

Psychologues, assistantes sociales, kinésithérapeutes

Infirmières, aides-soignantes

Médecin généraliste, PMI, sage-femme libérale.

Etablissement de santé, HAD 35 est garant de la qualité et de la sécurité des soins, certifiées par la Haute autorité de santé.